

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 avril 2024

Le lundi 08 avril 2024 à 18 h 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Nelly GINESTET, le Maire.

Secrétaire de la séance : Dominique POMPOUGNAC

Présents : Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Caroline PERIE, Alain IDEZ, Nicole VERDIE, Rose-Marie BONNET, Thierry NOUGARET, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC

Excusé Pouvoir : Jean-Claude CUBAYNES représenté par Géraldine SUTERA

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 4 mars 2024.
- 2- Délibérations :
 - Vote des 4 taxes directes locales 2024
 - Présentation et vote du Budget Primitif 2024
 - Adressage : changement d'appellation du Pech du Chemin pour devenir Impasse du Pech de James
- 3- Questions et informations diverses
 - Préparation de la journée "Projet à Implication Citoyenne" du 27/04/2024.

1- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2-Délibérations du conseil :

Vote des taux de la fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 (N°DE 009 2024)

Par délibération du 3 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé pour 2023 les taux des impôts à :

TH : 11.07 %
TFB : 32.33 %
TFNB : 71.72 %
CFE : 16.17 %

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023, dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et de les porter à :

TH : 11.40 %
TFB : 33.30 %
TFPNB : 73.87 %
CFE : 16.66 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 Voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention, l'application de ces nouveaux taux d'imposition.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Approbation du budget primitif communal 2024 (N°DE 010 2024)

Vu le projet de budget primitif communal pour l'exercice 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le budget primitif communal pour l'exercice 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

La section de fonctionnement se présente et s'équilibre ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	VOTE 2024	Chap	LIBELLE	VOTE 2024
O11	Charges à caractère général	180 850.82 €	OO2	Excédent antérieur reporté	168 984.71 €
O12	Charges de Personnel	269 200 €	O13	Atténuation de charges	20 000 €
O14	Atténuation de produits	45 395 €	70	Produits des services	39 500 €
65	Autres charges de gest° courante	56 600 €	73	Reversement sur recettes	267 953 €
66	Charges financières	2 950 €	74	Dotations et participations	159 891 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	75	Autres produits de gest° courante	6 050 €
O23	Virement à l'investissement	101 332.89 €	76	Produits financiers	5 €
042	Op° ordre entre sections	6 055 €	77	Autre produit exceptionnel	1 000 €
	TOTAL	663 383.71 €		TOTAL	663 383.71 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

La section d'investissement se présente et s'équilibre ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	VOTE 2024	Chap	LIBELLE	VOTE 2024
20/21/23	Immobilisations en cours	231 230 €	021	Virement de la section fonct	101 332.89 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 810 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	19 770 €
			1068	Excédent de fonct capitalisés	
	Restes à réaliser	8 500 €			
			001	Excédent de clôture	146 443.11 €
			040	Op° ordre entre sections	6 055 €
				Restes à réaliser	1 939 €
	TOTAL	275 540 €		TOTAL	275 540 €

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Changement d'appellation du Pech du Chemin qui devient Chemin du Pech de James (N°DE 011 2024)

Madame le Maire souligne au Conseil Municipal que la désignation du Pech du Chemin n'est pas la bonne appellation selon le cadastre et qu'il est nécessaire de la renommer Chemin du Pech de James, comme il avait été discuté en conseil municipal du 30 août 2021. Selon le carnet d'adresse, seulement trois riverains sont impactés par ce changement.

décide : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- D'approuver la nouvelle appellation Chemin du Pech de James
- Qu'une information sera faite aux riverains afin qu'ils puissent notifier leur changement d'adresse
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce nouveau changement.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

3- Questions et informations diverses.

- Club House du Foot : Préparation de la journée « Projet à Implication Citoyenne » du 27 avril 2024.
- La commission voirie se réunira le lundi 15 avril 2024.

La séance est levée à 20 h 47 minutes.

Le Maire,

Nelly GINESTET

Le secrétaire de séance,

Dominique POMPOUGNAC